

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	10.04.2022		22.154	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Mobilité	Lié à (facultatif) : ad 22.001
Titre : Suivi des objectifs de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030	
Contenu : <p>En février 2016, plus de 84% de la population neuchâteloise approuvait la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 du Conseil d'État. Si sa concrétisation apparaît au gré des divers rapports qui remontent au Grand Conseil, le Conseil d'État est prié d'établir un monitoring quadriennal quant aux parts modales des quatre piliers de la stratégie.</p>	
Développement : <p>Pour l'heure, en ce qui concerne la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, l'évaluation des objectifs apparaît de manière épisodique et fractionnée dans les différents rapports soumis au Grand Conseil, tels que celui portant sur l'entretien durable des routes cantonales 2022-2025. Un rapport quadriennal concernant les parts modales des quatre piliers qu'elle comporte n'a jamais été présenté au Grand Conseil.</p> <p>Nous demandons qu'un rapport de suivi de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 soit établi tous les quatre ans. Le premier rapport sera transmis avant la fin de l'année 2024.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Nicolas Ruedin, président de la commission Mobilité		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :